

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Canton du Monétier les Bains

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°062/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **13 mai 2026** Date d'affichage : **21 mai 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le 20 mai à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Marie-Dominique DUBOIS DENEL, Xavier DUPORT, Muriel PAYAN, adjoints
Jean-Pierre THOMAS, France-Marie JOSSERAND, Myriam BERAUD, Margot MERLE, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Julien PHILIP, Constance DE ROHAN WILLNER

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Catherine REBATEL à Marie-Dominique DUBOIS DENEL

Absents :

Gilles DELASSUS, Mikhaël VON BRASCH

Myriam BERAUD a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	15
PRESENTS	:	12
VOTANTS	:	13

OBJET : COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRA COMMUNALE DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer les membres de la commission extra-municipale du patrimoine, amenée à travailler sur l'ensemble du patrimoine de la commune (canaux, patrimoine naturel, vernaculaire, religieux et culturel).

VU l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées notamment à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

CREE la commission extra-municipale du patrimoine.

DESIGNE :

- Jean-Marie REY
- Jean-Pierre THOMAS
- Violaine PIQUET-GAUTHIER
- Alexandre GOUEL
- Didier BROCHIER
- Bénédicte DU CHAFFAUT
- Renaud PHILIP
- Louis BUISSON
- Odile COUPAYE
- Claudine CODURI
- Marie-Hélène BOREL
- Marie Noëlle PLEINDOUX
- Daniele JACKNOVITZ
- Pascale DAURELLE
- Thibaud VARIS

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



La secrétaire de séance,

Myriam BERAUD

A blue ink signature, appearing to be 'Myriam BERAUD', is written over the text of the secretary of the session.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr